



## Modifications mensuelles octobre 2019

### Liste définitive

CP		Type	Précisions
n°	nom		

CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p> <p>Pour connaître les travailleurs concernés, faites tourner la requête disponible dans le BI dans : gestion courante – outils de contrôle – liste des travailleurs handicapés et aides perçues»</p>
109.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 0,42 % : - des salaires minima et effectifs.
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	Indexation de - 0,999345 % : - des salaires minima précédents.
124.00	Construction	Indexation	Indexation de 0,11716 % : - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima.
124.00	Construction	indexation	<p>Adaptation des indemnités de logement et de nourriture.</p> <p>Les montants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnité de logement : 27,94 €</li> <li>- Indemnité de nourriture : 58,52 €</li> </ul>

125.01	Exploitations forestières	Indexation	Indexation de 0,11 % : - des salaires minima - de l'indemnités RGPT.
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	Indexation de 0,11 % : - des salaires minima, effectifs - de l' indemnité RGPT. Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.
125.03	Commerce du bois	Indexation	Indexation de 0,11 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT.
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	Indexation de 0,07% : - des salaires minima et effectifs - Indemnités sécurité d'existence
133.00.02	Tabacs à fumer, à macher et à priser	indexation	Indexation de 0,06 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence : 15.8510 €
140.01	Autobus et autocars	Indexation	Services occasionnels - personnel roulant : Indexation de 1,45 % : -des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT
140.03	Transport routier et logistique pour compte de tiers	augm. conv.	Augmentation de 1,1% des salaires minima et effectifs
149.03	Métaux précieux	augm. conv.	Indexation de 0,6 % : - sur les salaires minima et effectifs . les montants sont dans la CCT 153278
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques
215.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 0,42 % : - des salaires minima et partie des effectifs correspondant aux minima.
320.00	Pompes funèbres	augm. conv.	Augmentation de 0,9% - salaires minimas et effectifs
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de - 0,999345 % : - sur les salaires minima précédents.
333.00	Attractions touristiques	Augmentation conventionnelle	Augmentation de 0,10€/jeu ou 16,46€/mois des salaires minima et effectifs.

340.00 Technologies  
orthopédiques

Indexation

Indexation de 0,07 % :  
- des salaires minima et effectifs  
- des indemnités de sécurité  
d'existence  
Uniquement des ouvriers

ASBL Secrétariat social agréé d'employeurs n° 200 - A.M. du 04/07/1946  
TVA BE 0407.571.234 - Siège social : Ch de Marche, 637 B-5100 NAMUR (Wierde)